

**L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit** du mois **de février à 18h30** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BECAMEL Françoise, COULET Philippe ; CRESPIY Christophe, GARCIA Jean-Marie, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, NARDINI Carole, PSAUME Bertrand, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion.

Absents excusés : FROMENT Sandrine, GERLAC Steve, VOLPELLIERE Stéphanie.

Madame NARDINI Carole a été nommée secrétaire.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 27 janvier 2017.

Le conseil municipal approuve (2 abstentions : M.ROULLE et Mme MARTELLUCCI) le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2017.

### **SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARCELLE**

Monsieur le Maire indique que M. et Mme CHEVALIER vendent un terrain à bâtir cadastré B2130.

Les acquéreurs, M. et Mme JOUJOUX souhaitent établir une servitude de tous les réseaux secs et humides sur la parcelle cadastrée B1865 appartenant au domaine privé de la commune afin de pouvoir procéder à la viabilisation de leur terrain.

Une proposition de convention concernant l'électricité a été établie par ENEDIS ;

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire signe la convention avec ENEDIS afin de l'autoriser à passer dans le domaine privé de la commune.

### **MODIFICATION DES COMMISSIONS ET SYNDICATS**

Monsieur le Maire indique que, suite à la démission de Mme AZAÏS, il est nécessaire de la remplacer au sein des commissions et syndicats.

- Commission culture à la CCPS : Mme Carole NARDINI. Mme MARTELLUCCI fait remarquer qu'il n'y a plus de commission culture à la CCPS mais simplement des réunions sur la culture.
- PAYS VIDOURLE CAMARGUE : M. ANDRIUZZI Jean-Michel, titulaire, et M. RIBIERE Ludovic, suppléant.
- SYNDICAT DE LA VOIRIE : M. GARCIA Jean-Marie ne souhaite plus être délégué à ce syndicat.  
M. CRESPIY Christophe et M. RIBIERE Ludovic : titulaires  
M. COULET Philippe : suppléant.
- CCAS : M. COULET Philippe
- CNAS : Mme NARDINI Carole, suppléante
- COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : Mme NARDINI Carole

Concernant la représentation de la mairie au foyer des Massagues : M. LECOURT Didier.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD SOMMIEROIS**

Vu l'arrêté préfectoral n°20162501-B1 du 25 janvier 2016, entérinant l'adhésion des communes d'AIGREMONT et de MONTAGNAC,

Vu la délibération n°5 du comité syndical du S.I.A.H.N.S., en date du 28 novembre 2016 portant approbation de la modification des statuts,

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver les nouveaux statuts.

Cette modification de l'article 1 des statuts porte le nombre de communes composant le SIAHNS au nombre de vingt-trois (au lieu des vingt et une précédemment). La liste des communes membres est également modifiée pour ajouter les communes d'AIGREMONT et de MONTAGNAC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du SIAHNS.

## DESHERBAGE LIVRES MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'équipe de bénévoles de la médiathèque a procédé au désherbage des livres abimés pour un total de 382 livres.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette sortie de l'inventaire.

## M49 COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme. Carole NARDINI, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme. NARDINI donne la présentation du compte résumé ainsi :

<b>EXPLOITATION DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	15000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE	12160.78
	<b>TOTAL</b>	<b>27200.78</b>

<b>EXPLOITATION RECETTES</b>		
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS	18000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8847.02
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	12892.19
042	OPERATIONS D'ORDRE	4619.40
002	EXCEDENT EXPLOITATION	76831.29
	<b>TOTAL</b>	<b>121189.90</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
040	SUBVENTION INVESTISSEMENT OPERATION D'ORDRE	4619.40
	<b>TOTAL</b>	<b>4619.40</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
10222	FCTVA	483.23
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	22545.17
040	OPERATIONS D'ORDRE-AMORTISSMT MAT.RESEAUX	12160.76
	<b>TOTAL</b>	<b>35189.16</b>

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle les résultats du Compte Administratif 2016 M49 laissant apparaître :

- Un excédent de clôture d'exploitation de 93989.12 €
- Un excédent de clôture d'investissement de 30569.78 €

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 93989.12 €

## COMPTE ADMINISTRATIF BOULANGERIE 2016

<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
66	CHARGES FINANCIERES	4252.63
	<b>TOTAL</b>	<b>4252.63</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
747	PARTICIPATION COMMUNE	13000.00
75	REVENUS DES IMMEUBLES	6622.39
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	28779.94
	<b>TOTAL</b>	<b>48402.33</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
--	--	--

16	EMPRUNTS	13178.28
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	59181.05
	<b>TOTAL</b>	<b>72359.33</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
		0
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle les résultats du Compte administratif 2016 laissant apparaître :

- Un excédent d'exploitation : 44149.70 €
- Déficit d'investissement : 72359.33 €

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 44149.70 €

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 M14

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme. Carole NARDINI, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean-Michel ANDRIUZZI, maire.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme. NARDINI donne la présentation du compte résumé ainsi :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	173362.66
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	259228.69
014	ATTENUATION DE CHARGES	145502.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	105978.04
66	CHARGES FINANCIERES	7114.32
042	OPERATIONS D'ORDRE-AMORTISSEMENT SMDE	21869.69
	<b>TOTAL</b>	<b>714073.40</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
013	ATTENUATION DE CHARGES	10919.39
70	PRODUITS DES SERVICES DOMAINE	70876.49
73	IMPOTS ET TAXES	361727.38
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	248005.06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	63942.56
76	PRODUITS FINANCIERS	4.79
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5184.94
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	53592.87
	<b>TOTAL</b>	<b>814253.48</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			RESTE A REALISER
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	70776.54	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8925.91	1400.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50380.16	23000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	77705.20	
	<b>TOTAL</b>	<b>207787.81</b>	<b>24400.00</b>

<b>SECTION INVESTISSEMNT RECETTES</b>			RESTE A REALISER
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	91336.84	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28526.01	33900.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	600.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE-	21869.69	

	<b>TOTAL</b>	<b>142332.54</b>	<b>33900.00</b>
--	--------------	------------------	-----------------

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle les résultats du Compte administratif 2016 laissant apparaître :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de 100180.08 €
- Un déficit de clôture d'investissement de 53945.05 €

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

1068 – réserves : 40000.00 €  
002 – excédent reporté : 60180.08 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif M14 2016 (2 voix contre : M.ROULLE et Mme MARTELLUCCI).

M. ROULLE intervient pour souligner l'évolution significative de certains articles de la section fonctionnement notamment les articles 60624 (produits de traitements) pour savoir si les produits achetés n'étaient pas nocifs, M. le Maire indique qu'il n'y a pas de produits phytosanitaires là-dedans, les articles 615221 Entretien de bâtiments, 6232 (fêtes et cérémonies), charges de personnel.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur LECOURT rappelle le principe de l'équilibre budgétaire. Celui-ci doit être réalisé en fonctionnement et en investissement de façon sincère.

Le remboursement de la dette en capital doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (FCTVA, subventions d'équipement).

La Dotation Globale de Fonctionnement va encore diminuer cette année mais des rentrées fiscales sont à prévoir notamment avec une augmentation des constructions et le recensement de 2018 qui devrait tenir compte de l'augmentation de la population. Les taxes ne seront pas augmentées.

Plusieurs travaux d'investissement sont à prévoir :

Remboursement EPF de 105000 € qui peut être financé par la vente de terrains ou un emprunt, travaux d'ADAP'AP de 24000 €, appartement des écoles, achat de terrains, travaux amendes de police, schéma directeur d'assainissement, mur du cimetière, étude PLU, 0 pesticides...

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que l'opérateur ORANGE dépose un projet de modification de son antenne chemin de la Coste.

Bouygues Telecom a cédé pour des raisons stratégiques une partie de ses infrastructures dont le pylône implanté sur Montpezat à la société CELLNEX depuis le 30 novembre 2016.

SFR devrait, dans le cadre de la mutualisation de l'antenne de BOUYGUES être opérationnel cette semaine.

Il annonce qu'en tant que maire il a parrainé Jean-Luc Mélenchon pour sa candidature à l'élection présidentielle contrairement à ce qui a été écrit dans la presse.

Monsieur ROULLE revient sur le projet de la charte des associations que M. LECOURT avait réécrite. Celui-ci indique qu'il n'a aucun souvenir de s'être engagé à la réécrire dans un délai de 15 jours mais promet de le faire. A partir de ce jour M. LECOURT présidera les réunions des associations.

Un compte-rendu de la réunion sur la participation citoyenne du 7 février est fait à la demande de M. ROULLE. 22 personnes y participaient. L'adjudant-chef a présenté les chiffres de la délinquance. Il a ensuite présenté les différentes phases de mise en place du dispositif et le rôle des différents acteurs.

Les candidatures doivent être déposées en mairie avant le 15 mars.

M. ROULLE propose que soit rajouté en dessous des panneaux « Commune hors TAFTA » aux entrées du village, la mention CETA.

Mme NARDINI indique que la parution du « Montpezagau » aura lieu fin mars.

M. ROULLE demande des informations sur une publication de l'association des Parents d'Elèves sur l'Ecocentre de Loisirs concernant le partenariat des « Francas » avec les producteurs locaux pour l'achat de fruits et de légumes. Il propose que cette initiative fasse l'objet d'une information dans le village. M. le Maire prend note.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00